

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
11277

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Demande de garantie d'emprunt déposée par la SA Croix-Rouge Habitat pour la création d'une pension de famille destinée aux personnes isolées, avenue Marcel Pagnol, à Aix-en-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La Croix-Rouge française propose diverses solutions de logements adaptés au travers de centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

Dans le cadre de l'appel à initiative de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS 13), elle a aujourd'hui le projet de créer une pension de famille (résidence sociale) de 25 places pour personnes isolées, sans limitation de durée, sur le site d'un ancien CHRS, avenue Marcel Pagnol, à Aix-en-Provence. Le projet a recueilli un agrément PLAI.

Après l'acquisition du terrain appartenant à la Ville d'Aix-en-Provence par la SA Croix-Rouge Habitat, le bâtiment de 3 étages, réalisé dans le cadre d'un bail à construction, proposera 23 T1 pour personne seules, 1 T1 bis pour un couple et des parties communes devant favoriser des actions collectives. Croix-Rouge Habitat transfèrera la gestion de cette pension à la Croix-Rouge française.

Le total de l'opération s'élève à 2.886.000 €, dont 2.613.465 € seront financés par un prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts). Le Département est sollicité pour apporter une garantie d'emprunt plafonnée à 50 % du prêt, la Métropole et la Ville d'Aix-en-Provence ayant été saisies par ailleurs.

Les caractéristiques de l'emprunt sont présentées en annexe.

Il s'agit d'une première demande de garantie de la SA Croix-Rouge Habitat.

Le projet présenté constitue une solution pérenne pour des personnes à faibles ressources, en rupture de lien social, qui éprouvent de grandes difficultés dans leur parcours logement et à qui un accompagnement social sera proposé.

La garantie d'emprunt est assortie d'une convention qui sera signée par l'organisme et le Département. Le Département signera également le contrat de prêt.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL